

Le procès de Lyon

Anonyme

janvier 1883

Table des matières

LES INTERROGATOIRES	4
LES TÉMOINS	8
LE RÉQUISITOIRE	9
DÉCLARATION DES ANARCHISTES	10
LES DÉFENSES	12
BERNARD	12
BONNET	13
BORDAT	13
EMILE GAUTIER	17
CHAVRIER, COURTOIS, CRESTIN, DESGRANGES	19
ETIENNE FAURE	21
RÉGIS FAURE	21
PIERRE KROPOTKINE	22
GENET	26
JEAN RICARD	26
MICHEL SALA	26
ALEXANDRE TRESSAUD	27
PIERRE MARTIN	28
ZUIDA	29
DIDELIN	29
FRANÇOIS PÉJOT	29
PEILLON	30
OCTAVE LIÉGEON	30
SANLAVILLE	30
PIERRE MICHAUD	30
LE JUGEMENT	31
LES CONDAMNATIONS	32
SONT ACQUITTÉS	32

Lundi, 8 janvier, commençait devant le tribunal correctionnel de Lyon, le procès intenté à nos amis de France, sous l'inculpation d'avoir, entre français et étrangers, formé une société ayant pour but : l'abolition de la *famille*, de la *religion*, de la *propriété* et la suppression de la patrie. C'est bien, comme nous le disions, dans la salle des assises criminelles que se déroule le procès. Les mesures les plus sévères avaient été prises et ont été continuées sur ordre du ministère de la justice. La troupe entoure le palais où vont être jugés nos amis ; la salle des pas-perdus ressemble à un bivouac ; partout fusils en faisceaux ; les pantalons garances des soldats frôlent les sévères robes noires des avocats qui assistent aux audiences. Force et Justice se coudoient.

L'impassibilité de nos amis contraste de la façon la plus frappante avec les figures inquiètes du procureur et de ses aides et les masques louches des mouchards qui pullulent.

Les défenses éloquentes de nos amis, que nous publions plus loin, ont jeté le tribunal dans le plus grand désarroi. La pauvreté du réquisitoire du procureur, sa fin malheureuse qui démontre surabondamment la source et la nature du procès, qui n'est autre chose qu'un procès d'opinion, comme les gouvernements les plus monarchiques savent en faire ; le retour que fait une partie de la presse bourgeoise, hostile, dès l'abord, à nos amis, et qui maintenant ne peut s'empêcher de manifester sinon des sympathies pour les accusés, du moins son inquiétude en la tendance du gouvernement. Tout cela constitue une situation peu claire dont on ne peut dégager les résultats en tant que jugement.

Les résultats du procès sont tout à notre avantage et les déclarations de nos amis traînés sur les bancs de la correctionnelle, font en dix jours, plus de propagande en faveur des idées anarchistes que nous n'aurions pu en faire librement en dix ans.

LES INTERROGATOIRES

En lisant l'interrogatoire que le président du Tribunal fait subir à chacun des prévenus, on oublie que nos amis sont accusés d'affiliation à l'Association Internationale des travailleurs, délit prévu par la loi de 1872. En effet, les questions qu'on leur pose, les demandes auxquelles le président les prie de répondre ne se rapportent aucunement à ce crime horrible. Vous êtes membre de tel ou tel groupe, vous êtes abonné au RÉVOLTÉ, vous receviez LE DROIT SOCIAL, vous correspondiez avec un tel de telle localité, ou bien encore, vous êtes anarchiste, ce qu'à peu près tous affirment hautement du reste, voilà quelles sont les questions que pose à nos amis le président du tribunal correctionnel. Il est évident que la conduite ferme, énergique de nos amis n'a pas peu contribué à rendre difficile la tâche ingrate de présider ce procès de tendance qui, parce que procès de tendance il y a, s'est transformé en un congrès anarchiste. Congrès fécond, s'il en fût, et qui a posé à la face du monde les principes anarchistes, qui a obligé la presse la plus réactionnaire à les commenter et à les discuter, et qui, au point de vue des résultats obtenus, doit entraîner les adhésions des socialistes des deux mondes.

Le premier des prévenus interrogés est le compagnon Toussaint Bordat, 28 ans. Le président lui pose diverses questions sans intérêt; en voici une nuance : Vous étiez cafetier, vos clients étaient anarchistes, on a tenu chez vous des réunions privées, vous étiez secrétaire de l'« *Etendard révolutionnaire*, » etc., etc. À la demande : Vous êtes un des chefs du parti anarchiste, Bordat répond : Le parti anarchiste n'a pas de chef, il n'a que des soldats.

Le président. — Vous avez déclaré dans plusieurs réunions qu'il fallait imiter les anarchistes de Montceau et détruire la propriété.

Bordat. — Je veux que la propriété soit à tous, que ceux qui produisent conservent le produit intégral de leur travail. J'ai toujours pensé que le mouvement de Montceau avait été provoqué par la tyrannie du propriétaire des mines, qui ne reconnaît à ses ouvriers aucune liberté, pas même celle de penser.

P. — Vous prêchez la destruction de l'Etat.

B. — Je suis ennemi de l'Etat autant que je le suis de Dieu.

Joseph Bernard, 26 ans, serrurier.

Le président. — Vous avez été un des membres les plus influents et les plus actifs du parti anarchiste.

Bernard. — J'ai contribué de toutes mes forces à la formation de ce parti; j'ai mis à son service tout ce que j'avais de volonté et d'intelligence, et j'ai fait, pour lui recruter des adhérents, une propagande aussi active que possible. Toutes les heures dont j'ai pu disposer en dehors de mon travail, je les ai consacrées à utilement servir mon parti.

Emile Gautier, 30 ans, journaliste.

Le Président. — Vous avez, dans de nombreuses réunions, prêché la Révolution sociale. Gautier. — C'est vrai, car j'estime que le vieux monde ne peut se transformer que par la Révolution.

La grande Révolution de 92 a été précédée de 300 émeutes partielles, celle à venir n'éclatera pas comme un coup de tonnerre dans un ciel serein, elle sera précédée de déchirements, de craquements qui l'annonceront et qui montreront que l'édifice social actuel, édifice vermoulu, doit rentrer dans le néant pour faire place à un édifice nouveau.

Alexandre Tressaud, 21 ans, rés. à Marseille.

Le président. — Le but que vous poursuivez est le renversement du gouvernement républicain.

Tressaud. — On ne saurait qualifier de républicain un gouvernement qui a conservé des institutions monarchiques.

Ce que j'ai voulu et ce que je veux encore, c'est que le travail de tous ne soit pas le patrimoine de quelques-uns ; c'est que, par la force révolutionnaire mise au service du droit, on arrive à émanciper le travailleur et le rendre l'égal de celui qu'il nourrit.

Pierre Martin, 26 ans.

Le P. — Vous figurez parmi ceux qui ont souscrit pour l'achat d'un revolver d'honneur à Fournier. Approuvez-vous l'acte ? Martin. — Parfaitement !

L'interrogatoire des prévenus Champal, Zuida, Genet et Huser n'offre rien de saillant.

Fages (Eugène-Victor), 36 ans.

Le président. — Vous êtes en communion d'idées avec la Fédération lyonnaise ? Fages. — Absolument !

P. — Vous voulez la Révolution sociale ?

F. — Je veux l'amélioration du sort des travailleurs, par tous les moyens, par la violence s'il est nécessaire de l'employer.

Charles Voisin, 26 ans, mineur au Magny.

Le Président. — Vous avez été l'organisateur d'une chambre syndicale dans votre localité ?

Voisin. — C'est exact !

Jacques Peillon, 37 ans.

Sur la demande que lui fait le président, il reconnaît avoir signé des manifestes anarchistes et avoir assisté à de nombreuses réunions des groupes de la Fédération lyonnaise.

Michel Sala, 18 ans.

Le Président. — N'avez-vous pas souscrit pour l'achat d'un revolver à Fournier ? Approuvez-vous l'acte dont Fournier s'est rendu coupable ?

Sala. — J'approuve hautement cet acte, car j'estime qu'un ouvrier a le droit de se débarrasser du patron qui l'affame.

Régis Faure, 32 ans.

Le président. — Vous avez fait une déclaration de principes qui a été publiée par « *l'Etendard* ». D'après cette déclaration, votre association aurait pour but la suppression de l'Etat et de la propriété.

Faure. — C'était en effet le but de la société, mais on nous a arrêtés à sa formation. Quant à la déclaration de principes je n'en suis pas l'auteur, mais j'accepte les termes.

Etienne Faure, 47 ans.

Le président. — N'appartenez-vous pas au parti anarchiste ?

Faure. — Certainement et depuis longtemps déjà !

Jean Ricard, 28 ans.

Le président. — Vous avez appartenu aux groupes anarchistes ! Ricard. — Oui ! Je suis révolutionnaire depuis 20 ans. Ma sœur est morte, à cette époque, victime de la haine bourgeoise et j'ai juré sur sa tombe de la venger !

Les interrogatoires des prévenus Blonde, Damians, Hugonnard n'offrent rien de particulier. À l'exception de Damians, les prévenus se déclarent anarchistes.

Philippe Sanlaville, 31 ans.

Le président. — N'êtes-vous pas un membre influent du parti anarchiste ? Sanlaville. — Je ne sais si je suis un membre influent, mais tout ce que je puis dire, c'est que j'ai fait pour le parti tout ce qu'il m'était possible de faire.

Jules Morel, 34 ans.

Le président. — Approuvez-vous les théories professées par les anarchistes ? Morel. — Parfaitement !

Pierre Kropotkine, 40 ans.

Le président pose diverses questions au prévenu sur sa participation à la rédaction du *Révolté*, sur son activité à Genève, sur le congrès de Londres, etc., à toutes ces questions, le compagnon Kropotkine refuse de répondre, ne voyant pas en quoi, ses actes hors de France peuvent intéresser des magistrats français. L'attitude ferme de notre ami, met le tribunal dans une visible inquiétude. Mettant en comparaison la Russie d'avec la France, Kropotkine vint à prononcer le nom de Vera Zassoulitch, cette héroïque jeune femme qui tira sur Trépoff, préfet de police de Pétersbourg, à l'ouïe de ce nom, le président et le procureur de la république protestent de toute leur énergie contre les paroles qui tendraient à réhabiliter une femme « criminelle », Kropotkine réplique alors :

« Je croyais avoir entendu dire qu'il fallait avoir le respect de la chose jugée. Ce respect n'existerait-il pas pour les magistrats, car on vient d'appeler criminelle une femme qui a comparu, il est vrai, devant la justice de son pays, devant la *justice russe*, mais qui a été acquittée par elle. »

Cette réponse met le tribunal dans le plus grand embarras. L'interrogatoire continue sur les réunions tenues à Lyon, St-Etienne, etc., dans lesquelles Kropotkine a pris la parole.

Hyacinthe Trenta, 25 ans.

Le président. — N'avez-vous pas donné connaissance, dans une réunion, d'un document établissant assez exactement le nombre des magistrats, de rentiers, d'avocats, d'huissiers, etc., que renferme notre ville ?

Trenta. — C'était un travail statistique qui avait pour but d'établir le nombre des gens qui ne produisent rien et consomment comme s'ils produisaient.

P. — Pensez-vous que les magistrats soient inutiles ?

T. — Dans une société anarchiste, oui, car il n'y aurait pas de voleurs ?

Il se produit à ce moment un grave incident d'audience. Le compagnon Bordat demande à être immédiatement entendu. La parole lui étant accordée, Bordat dit alors que lui et quelques-uns de ses amis viennent d'être provoqués par un capitaine d'infanterie. Ce soudard leur a dit : « *J'ai arrangé vos camarades de la Commune, si vous aviez affaire à moi, votre compte serait bientôt réglé !* »

Après quelques explications l'incident est clos. (Le capitaine a été puni disciplinairement de 30 jours d'arrêt.)

Les interrogatoires des compagnons Joseph Trenta, Gleyzal, Bonnet et Dupoizat n'ont pas d'importance.

François Déjoux, 45 ans.

Le prévenu a été secrétaire du journal l'Etendard. Son interrogatoire roule sur ces fonctions. Invité à regagner sa place, le compagnon Déjoux fait alors la déclaration suivante, qui est appuyée par les bravos de l'auditoire.

« Mon passé est entaché de plusieurs condamnations damnation pour immoralité. Je suis entré dans la Fédération, personne ne connaissait mon passé, et, peut-être, n'aurait-on repoussé s'il avait été connu. Je me conduisais mal, messieurs, parce qu'aucune idée généreuse ne germait dans mon cerveau. J'ai fréquenté les anarchistes et, depuis cette époque, j'ai changé radicalement de conduite. J'avais un but, un idéal contre lequel venaient se briser les idées mauvaises. *L'anarchie est devenue ma religion*, car c'est elle qui m'a relevé et m'a fait devenir homme.

« Je demande au ministère public qu'il ne rende pas mes co-accusés solidaires de mon passé. »

Cette énergique déclaration est certainement l'acte le plus beau de tout le procès. Son auteur s'est grandi aux yeux de tous en même temps qu'il élevait et ses camarades et son parti. Le compagnon Déjoux, en faisant cet acte, d'accusé est devenu accusateur, il a fait le procès de la société bourgeoise, qui ne peut jeter dans le cerveau des individus que des idées de mercantilisme, d'exploitation et de jouissances. Honneur à l'homme qui a osé courageusement le dire ! Honneur au parti dont les principes peuvent produire de pareilles transformations.

Octave Liégeon, 28 ans.

Le président. — Vous avez écrit au « Droit social » une adresse disant que la Justice, cette prostituée, avait commis un acte inique en condamnant Bonthoux et Crestin. Vous avez reçu une lettre d'Alexandrie (Italie), demandant d'étendre la Fédération sur toute la surface du globe.

Liégeon. — J'ai recopié l'adresse et j'en accepte toute la responsabilité. J'applaudis aux termes de cette lettre, car ils représentent bien mes opinions !

En interrogeant l'accusé Pinoy, le président lui reproche une condamnation pour mendicité. « Voilà bien votre société, répond Pinoy ; un homme jeune et robuste, comme moi, est obligé de mendier parce qu'il ne trouve pas de travail. »

François Potet, 27 ans.

Le président. — N'avez-vous pas dit dans une réunion que les grèves qui agitent le monde étaient le signal de la Révolution prochaine.

Potet. — C'est vrai.

Le compagnon Desgranges répond catégoriquement aux demandes du président. : « Je me suis toujours guidé dans la vie par ces grands mots : Liberté, Egalité, Fraternité, qui se lisent sur tous les monuments, mais qui sont si peu dans les actes des gouvernants et de la classe bourgeoise.

Nous sommes obligés de passer sous silence les interrogatoires de quelques-uns de nos amis, l'espace étant très limité.

LES TÉMOINS

L'audition des témoins est peu intéressante. Quelques mouchards et commissaires de police rendent compte des réunions publiques organisées par les anarchistes. Un directeur de banque, qui vient se plaindre d'avoir été bousculé dans une réunion s'attire cette question de la part d'un des accusés, qui indique la valeur du témoin : N'étiez-vous pas ivre ce soir-là. La plus importante est celle du sieur Perraudin, directeur de la police, qui rend compte des rapports de ses agents, accumulés dans les cartons de la préfecture.

LE RÉQUISITOIRE

Le procureur de la République a accumulé, dans son réquisitoire, un tel amas de lettres, d'articles de journaux et de... platitudes, que nous ne pouvons le suivre dans ce labyrinthe. Ne saisissant pas le sens des articles publiés dans les journaux socialistes, il s'est contenté de les comprendre à sa façon et de les refaire suivant les besoins de la cause. Falsification de texte, fausses interprétations, rien n'y manque. C'est un morceau de haute fantaisie qui a dû faire sourire maintes fois nos amis. Il a terminé la lecture de son réquisitoire-type, qui a duré sept heures, en demandant des condamnations, évidemment !

Après la lecture du réquisitoire, le compagnon Tressaud demande la parole pour lire une déclaration de principes signée de quarante-sept de ses co-accusés ; la parole lui étant accordée, Tressaud lit d'une voix ferme et avec conviction la déclaration suivante :

DÉCLARATION DES ANARCHISTES

Ce qu'est l'Anarchie, ce que sont les anarchistes, nous allons le dire ;

Les anarchistes, messieurs, sont des citoyens qui, dans un siècle où l'on prêche partout la liberté des opinions, ont cru de leur devoir de se recommander de la liberté illimitée.

Oui, messieurs, nous sommes, de par le monde, quelques milliers, quelques millions peut-être, — car nous n'avons d'autre mérite que dire tout haut ce que la foule pense tout bas, — nous sommes quelques millions de travailleurs qui revendiquons la liberté absolue, rien que la liberté, toute la liberté !

Nous voulons la liberté, c'est-à-dire que nous réclamons pour tout être humain le droit et le moyen de faire tout ce qui lui plaît, et de ne faire que ce qui lui plaît ; de satisfaire intégralement tous ses besoins, sans autre limite que les impossibilités naturelles et les besoins de ses voisins également respectables.

Nous voulons la liberté, et nous croyons son existence incompatible avec l'existence d'un pouvoir quelconque, quelles que soient son origine et sa forme, qu'il soit élu ou imposé, monarchique ou républicain, qu'il s'inspire du droit divin ou du droit populaire, de la Sainte-Ampoule ou du suffrage universel.

C'est que l'histoire est là pour nous apprendre que tous les gouvernements se ressemblent et se valent. Les meilleurs sont les pires. Plus de cynisme chez les uns, plus d'hypocrisie chez les autres ! Au fond, toujours les mêmes procédés, toujours la même intolérance. Il n'est pas jusqu'aux plus libéraux en apparence qui n'aient en réserve, sous la poussière des arsenaux législatifs, quelque bonne petite loi sur l'Internationale, à l'usage des oppositions gênantes.

Le mal, en d'autres termes, aux yeux des anarchistes, ne réside pas dans telle forme de gouvernement plutôt que dans telle autre. Il est dans l'idée gouvernementale elle-même, il est dans le principe d'autorité.

La substitution, en un mot, dans les rapports humains, du libre contrat, perpétuellement révisable et résoluble, à la tutelle administrative et légale, à la discipline imposée, tel est notre idéal.

Les anarchistes se proposent donc d'apprendre au peuple à se passer du gouvernement comme il commence déjà à apprendre à se passer de Dieu.

Il apprendra également à se passer de propriétaires. Le pire des tyrans, en effet, ce n'est pas celui qui vous embastille, c'est celui qui vous affame ; ce n'est pas celui qui vous prend au collet, c'est celui qui vous prend au ventre.

Pas de liberté sans égalité ! Pas de liberté dans une société où le capital est monopolisé entre les mains d'une minorité qui va se réduisant tous les jours et où rien n'est également réparti, pas même l'éducation publique, payée cependant des deniers de tous.

Nous croyons, nous, que le capital, patrimoine commun de l'humanité, puisqu'il est le fruit de la collaboration des générations passées et des générations contemporaines, doit être mis à la disposition de tous, de telle sorte que nul ne puisse en être exclu ; que personne, en revanche, ne puisse en accaparer une part au détriment du reste.

Nous voulons, en un mot, l'égalité ; l'égalité de fait, comme corollaire ou plutôt comme condition primordiale de la liberté. De chacun selon ses facultés, à chacun selon ses besoins ; voilà ce que nous voulons sincèrement, énergiquement ; voilà ce qui sera, car il

n'est point de prescription qui puisse prévaloir contre des revendications à la fois légitimes et nécessaires. Voilà pourquoi l'on veut nous vouer à toutes les flétrissures.

Scélérats que nous sommes ! Nous réclamons le pain pour tous, la science pour tous, le travail pour tous ; pour tous aussi l'indépendance et la justice !

Michel Chavrier, Jean Coindre, Nicolas Didelin, J. M. Dupoisat, Régis Faure, Louis Genet, Jean Giraudon, Michel Hugonard, Emile Huser, Louis Landau, Jules Mathon, Jacques Peillon, Antoine Desgranges, Antoine Gleyzal, Pierre Michaud, Jules Morel, François Pottet, François Péjot, Félix Tressaud, Joseph Ginoud, Joseph Bernard, Toussaint Bordat, Emile Gautier, Pierre Kropotkine, Etienne Faure, Pierre Martin, Octave Liégeon, Félicien Bonnet, Joseph Cottaz, André Courtois, Dominique Crestin, Pierre Pinoy, Michel Sala, Auguste Blonde, Philippe Sanlaville, Charles Sourisseau, Jean Thomas, Emile Viallet, Charles Voisin, Jacques Zuida, Louis Bardou, Eugène Fages, Jean Ricard, Bruyère, Berlioz-Arthaud, Champal.

LES DÉFENSES

BERNARD

Je ne m'attendais guère, dit-il, à être classé parmi les chefs du parti anarchiste.

Ce titre, je le répudie auprès de mes compagnons, mais je l'accepte devant la justice.

Laissez-moi vous dire, Messieurs, ce qu'est le prévenu Bernard, ce révolutionnaire incorrigible, qui prêche le renversement de ce qui existe, pour établir sur les ruines de l'ancien monde un monde nouveau.

J'ai quitté les bancs de l'école à l'âge de quatorze ans, ayant été obligé de gagner par mon travail le pain de chaque jour.

Au lieu d'aller au café, de fréquenter les bals, les spectacles, je m'enfermais chez moi en sortant de l'atelier, et étudiais l'économie politique dans des livres sortis de la plume de bourgeois.

Délégué au congrès de Paris par ma corporation, je pris part, en cette qualité, aux travaux de ce congrès.

Plus tard, habitant Grenoble, quinze chambres syndicales de cette ville me chargeaient de les représenter au congrès de Marseille.

Dans ce congrès, je pris fréquemment la parole. Je combattis la proposition d'un délégué qui voulait que les femmes jouissent dans l'avenir de droits politiques aussi étendus que les nôtres.

Je fis remarquer qu'avant de donner aux femmes le droit de voter, il fallait d'abord les mettre à l'abri de la misère en élevant leurs salaires, en leur donnant enfin les moyens d'exister.

Je vins à Lyon, et pris part au congrès de l'Est comme délégué des travailleurs de cette ville.

Dans ce congrès, où fut traitée la question du suffrage universel comme moyen d'agitation, je me posais en adversaire résolu de cette institution, qui est, suivant un mot célèbre, la plus grande mystification du siècle.

Je considère, en effet, que le suffrage universel ne peut que nous donner des maîtres, et nous, anarchistes, nous n'en voulons pas.

Sous l'empire, le peuple n'en avait qu'un ; aujourd'hui, il en a autant qu'il a de députés.

Eh ! que nous importe, à nous, que ce maître soit bonapartiste ou républicain, si c'est toujours un maître.

L'empire a eu le Mexique ; la République a eu la Tunisie.

Le peuple n'a approuvé aucune de ces expéditions, est-ce que cela lui a empêché d'aller verser son sang plébéien sur les champs de bataille, au profit de quelques financiers véreux.

Lors du congrès de l'Est, je l'avoue à ma honte, je n'étais pas encore anarchiste, mais je le devins bientôt, lorsque je compris que ceux qui voulaient conserver le suffrage universel n'avaient qu'un but : se substituer à la classe bourgeoise ou partager avec elle.

Je vous le demande, messieurs, quand un ouvrier prend quelques heures sur son repos pour les consacrer au travail, pour chercher à soulager ses frères misérables, avez-vous le droit de lui en faire un crime ?

Le compagnon Bernard cite l'économiste Say, qui a écrit :

« Les seules circonstances où l'ouvrier peut obtenir un salaire lui permettant d'exister, c'est dans l'incendie ou le désastre. »

Ces paroles, ajoute notre ami, je n'ai jamais osé les prononcer dans une réunion, et, cependant, combien elles sont vraies !

On dit que nous voulons l'abolition de la propriété. Non, il en est une, la plus sacrée, la plus légitime, dont nous sommes les défenseurs les plus acharnés, les gardiens les plus jaloux. Cette propriété, c'est celle de notre corps ; c'est celle aussi de notre travail.

On nous reproche de vouloir supprimer le gouvernement, l'Etat.

C'est que nous avons reconnu que le travailleur devait attendre tout de lui-même, rien de l'Etat.

Des hommes assez naïfs envoient encore au Parlement des députés chargés de défendre leurs intérêts, et le premier soin de ces mandataires infidèles est de négliger tous les intérêts, excepté les leurs.

Ah ! l'on nous dit que nous voulons transformer par la violence la société actuelle, mais ne comptez-vous donc pour rien, ces milliers, que dis-je ? ces millions de travailleurs qui meurent chaque année de froid, de misère.

Ah ! vous nous reprochez, à nous, témoins de ces maux, de chercher les moyens d'y porter remède.

Vous nous parlez de patrie, de religion, de frontières !

Nous vous répondons qu'au-dessus de la France, il y a l'humanité, qu'au delà des frontières, il y a, non pas des ennemis, mais des déshérités comme nous, et en présence de ces misères sans nombre qui crèvent les yeux des moins clairvoyants, je dis que les criminels sont ceux qui maintiennent les institutions actuelles.

Vous avez parlé de la force, Monsieur le procureur de la République, j'espère vous démontrer que rien ne se fait sans la force.

Quand vous avez voté des lois qui chargez-vous de les faire exécuter ? La force publique.

Quand vous avez expulsé les jésuites, qu'avez vous fait ? de la force, et s'ils avaient refusé d'ouvrir leurs portes, vous les auriez fait sauter à l'aide de la dynamite. Vous voyez bien que les travailleurs, qui sont le nombre, ont le droit eux aussi, de recourir à la force.

En somme, que voulons-nous ? mettre les oisifs, les inutiles, les bourgeois, dans la nécessité de produire ou de crever de faim.

Je veux la Révolution sociale ; j'estime qu'elle ne peut se faire que par la force, et quelle que soit la condamnation qui m'attend, ce que j'ai fait dans le passé, je le ferai dans l'avenir.

Je n'ai plus qu'un mot à dire : Si un jour les humbles, les déshérités, las de souffrir, descendent dans la rue pour revendiquer leur place au soleil, *j'y serai*.

BONNET

Le compagnon Bonnet déclare être socialiste, mais n'appartenir à aucune association internationale.

BORDAT

« Avant de discuter les faits qui nous sont reprochés, je dois déclarer, au nom des prévenus, que nous n'acceptons pas la responsabilité de la punition infligée au capitaine d'in-

fanterie qui s'est permis à notre égard des paroles provocatrices. Partisans de la liberté absolue et ennemis de toute discipline, nous avons le devoir de faire cette protestation.

»

Le compagnon Bordat dit que le procureur de la République a fait dans son réquisitoire une scène dramatique, destinée à effrayer les gens toujours prompts à s'alarmer.

Il proteste contre la mise en scène et le déploiement de troupes auxquels le procès a donné lieu et qui montrent bien que c'est là un procès de tendance.

Certains journaux ont, dans leurs comptes rendus, laissé supposer qu'il avait été condamné trois fois, et pour vol. Le fait est faux ; le ministère public lui a attribué quatre condamnations. Il a sans doute ajouté, dit-il, *celle que le tribunal va prononcer*.

Le compagnon Bordat fait l'historique de sa triste enfance. Tout jeune, il servait les maçons, il montait les matériaux sur les bâtiments, il faisait un travail au-dessus de ses forces.

« Pendant que le procureur de la République, élevé par des parents riches, poursuivait ses études de droit, moi, pauvre abandonné, n'ayant sous les yeux que de tristes exemples, j'étais obligé, par mon travail, de subvenir à mes besoins.

« À l'âge de seize ans, dit-il, je fus condamné, pour complicité de vol, à deux mois de prison. Les autres condamnations sont pour coups et blessures. C'est cette condamnation pour complicité de vol que les politiciens de toutes nuances me jettent au visage maintenant que je suis anarchiste.

« À l'époque où je faisais partie du comité central, je fus appelé un jour par un homme influent de ce comité, occupant dans l'administration une haute fonction.

« — Bordat, me dit-il, votre conduite d'honnête homme excuse une inconséquence de jeunesse, et je me charge, si vous le voulez bien, de faire passer l'éponge sur votre passé.

« — Non ! lui répondis-je, il n'y a que les gens malpropres qui se font laver.

« Le ministère public nous a reproché de n'être point patriotes, d'être incapables de défendre notre patrie contre l'envahisseur étranger.

« Voici ma réponse :

« À 16 ans, je contractais un engagement pour la durée de la guerre, je me battais pendant quatre mois avec l'armée de la Loire. Fait prisonnier à Orléans, je m'évadais en traversant les lignes prussiennes et je venais reprendre du service.

« Etant envoyé contre les travailleurs insurgés en Mars 1871, je refusai de marcher et fus porté déserteur. »

Le compagnon Bordat réfute une à une les accusations portées par le ministère public contre les anarchistes :

« On a dit que les anarchistes voulaient la destruction de la propriété, c'est une erreur ; ils veulent, au contraire, son universalisation, ils veulent qu'elle appartienne à tous. On a dit aussi que nous voulions la suppression de la famille ; c'est encore là une erreur, et, en tout cas, ce n'est pas aux bourgeois, qui font si peu de cas de ce qu'on appelle aujourd'hui famille, à nous adresser pareil reproche ; nous sommes socialistes ; est-ce que ce mot ne dit pas, à lui seul, que nous sommes des chauds partisans de la famille, mais de la famille agrandie, humaine, sans égoïsme. »

« On nous reproche d'être ennemis de la patrie, c'est inexact en ce sens, c'est que nous donnons une signification plus grande, un sens plus large à ce mot que vous, messieurs. Et puis, les véritables ennemis de la patrie se recrutent dans vos rangs, ce sont ceux qui livrèrent leur pays, ses enfants, pieds et poings liés, à l'ennemi, qui massacrèrent plus de Français qu'ils n'ont tué d'envahisseurs. »

Le président profite des applaudissements adressés à l'orateur pour le rappeler à la modération.

Le compagnon Bordat continue son discours, qui est moins une défense qu'une accusation, en établissant qu'il n'y a jamais eu association internationale. Toute la propagande, toutes les tentatives faites pour fonder une association de ce genre ont échoué. Jamais la fédération lyonnaise n'a adhéré aux considérants du Congrès de Londres et il met au défi le ministère public de donner une seule base sérieuse à cette accusation.

Le compagnon Bordat donne des détails sur la réunion de Genève. Quelques amis de Suisse et quelques compagnons français résidant en ce pays avaient profité d'une fête musicale et d'une réduction des prix de parcours pour organiser une réunion. La réunion n'avait absolument aucun caractère officiel, et l'eût-elle eu que nous ne pourrions encore trouver un délit dans ce fait. Du reste, la République française poursuivrait-elle des individus ayant assisté à cette réunion, quand les gouvernements monarchiques n'ont pas poursuivi ceux de leurs sujets qui s'étaient rendus à la réunion.

Le compagnon Bordat suit pas à pas l'accusation, il la dissèque, pour ainsi dire, et met souvent le tribunal dans l'embarras.

L'accusation porte que Bordat est allé à Montceau pour exciter les mineurs à la révolte. Notre ami répond que s'il est allé à Montceau, c'est en qualité de journaliste, pour se rendre compte par lui-même de la situation, de l'état des esprits ; qu'il avait aussi bien le droit de faire son enquête sur les troubles de Montceau-les-Mines, que le premier journaliste venu. Etant resté un jour à Montceau, il s'est informé, il a pris ses notes et a repris la route de Lyon.

Le compagnon Bordat dit que rien dans les actes des anarchistes ne tombe sous le coup d'une loi. Toute l'accusation, repose sur des écrits, sur les articles de journaux qui ont été poursuivis et dont les gérants ont été condamnés, mais elle n'a apporté absolument aucune preuve de l'existence d'une association internationale.

Bordat, dans sa défense, donne des preuves de tout ce qu'il avance par des proclamations, des brochures, des lettres, etc. Ces dernières prouvent l'existence de la solidarité entre les révolutionnaires de tous les pays, solidarité qui ne peut se rompre, mais qui ne donne cependant aucun droit de lier les révolutionnaires dans une union internationale, impossible puisque les programmes de chacun d'eux diffèrent ; ils n'ont pas de statuts ni même une organisation unique. Cette solidarité a été considérée comme suffisante par le procureur de la République, pour lier les différents et nombreux comités révolutionnaires dans une internationale.

« Comment voulez-vous, dit le compagnon Bordat, que nous, anarchistes, qui ne voulons aucune autorité, qui nous élevons contre tout ce qui prend ou qui pourrait prendre cette forme, nous allions nous soumettre à des ordres venus de Londres ou de Genève ; nos principes suffisent pour démontrer l'impossibilité d'une association ayant un caractère autoritaire. »

Le compagnon Bordat dit que depuis longtemps déjà il voyait poindre ce procès ; les anarchistes, surtout à Lyon, étaient devenus bien gênants pour les coureurs de candidatures, pour les politiciens de tout acabit et il était à prévoir qu'on userait de tous les moyens pour se débarrasser d'eux.

N'ayant pu faire tomber le journal, en accablant les gérants d'amendes et d'années de prison, car en eût-on condamné cinquante, cinquante autres se seraient trouvés prêts à les remplacer, il était certain qu'on chercherait d'autres moyens pour faire disparaître cet obstacle aux plans de quelques personnalités. Le moyen a été trouvé, c'est celui de l'accusation.

Le compagnon Bordat a conservé quelques procès-verbaux des réunions du parti anarchiste, où la proposition de rallier le parti à l'Internationale avait été faite par quelques compagnons, d'après l'idée suggérée par un policier. Il résulte de ces procès-verbaux que la proposition a toujours été repoussée.

« Or, s'écrie le compagnon Bordat, si notre parti avait été affilié à l'Internationale, aurait-on demandé à ce qu'il le devint ? »

Le compagnon Bordat donne des détails sur l'organisation de la société du *Droit social*, sur ses débuts et comment, sur l'initiative des anarchistes, le journal, en formation depuis des années, a pu enfin voir le jour. Il raconte ses luttes avec l'autorité, les menées de la police et les résultats de l'apparition du journal.

Il arrive à dire que tous les faits relevés par l'accusation ont été fournis par le commissaire de la police, M. Perraudin, qui les tenait lui-même de ses agents. C'est un de ceux-ci qui, au lendemain des explosions de Lyon, apportait un article glorifiant ces actes.

Le compagnon Bordat dit que ni lui ni ses amis ne sont responsables de ces actes ; il prie le tribunal de ne pas se laisser influencer par leur souvenir. Il continue ainsi ;

« La moralité de ceci, messieurs, c'est que pendant que nous étions arrêtés et jetés en prison, l'agent provocateur Valadier en sortait et allait à Genève continuer, pour le compte de M. Perraudin, son vilain commerce. »

Il se produit à ce moment un incident que nous publions, vu son caractère instructif.

Le procureur de la République. — Je proteste contre ces paroles ; jamais Valadier n'a été relâché, n'ayant pu être arrêté.

Bordat. — Je proteste à mon tour contre ce que vient de dire l'organe du ministère public. J'affirme que Valadier a été arrêté et relâché. La preuve est facile à faire. Valadier a été rencontré, sortant de prison, par la femme d'un prévenu qui venait rendre une visite à son mari. Cette femme lui ayant demandé s'il avait été arrêté aussi, Valadier lui a répondu que le juge d'instruction l'avait relâché, n'ayant trouvé contre lui aucune preuve d'affiliation.

Le procureur de la République, — Tout cela est absolument faux.

Bordat. — Tout cela est absolument vrai.

Bordat continue en disant que Valadier lui avait été signalé depuis longtemps comme étant un mouton lancé dans les jambes des anarchistes par la police préfectorale.

Le président, interrompant le prévenu, lui dit qu'il ne saurait tolérer pareil langage et lui permettre de lancer aussi hardiment des accusations qui ne reposent sur aucune preuve écrite.

Bordat. — J'ai le droit de dire que les renseignements dont le ministère public s'est servi à l'audience émanant de mouchards payés à tant la ligne.

Il rapporte les communications particulières du *Figaro* et du *Lyon-Républicain* annonçant l'arrestation de Valadier.

Le président. — Ces communications sont fausses ¹.

Bordat. — De deux choses l'une, ou il faut croire à toutes les communications des journaux, ou seulement à celles qui nous sont défavorables. D'ailleurs, vous avez raison, la presse bourgeoise est quelquefois contre vous par erreur.

Je dis, en outre, que les poursuites ont été suggérées en haut lieu et que l'agent de M. Perraudin, qui avait promis de livrer la marchandise, devait recevoir, en échange, une place de secrétaire dans une ambassade.

Le président. — Pourquoi dites-vous que cet agent était dans le service de M. Perraudin ? En avez-vous la preuve ?

Bordat. — Je demande la permission de vous lire quelques documents qui ne vous laisseront aucun doute à cet égard.

Le président. — Ces documents sont-ils signés et pouvez-vous en faire connaître l'auteur au tribunal ?

1. Le nommé Valadier a écrit à plusieurs journaux qu'il avait été arrêté à Lyon, puis dirigé sur Charolles, d'où il est revenu à ses frais, le juge d'instruction n'ayant rien trouvé contre lui.

Bordat. — Ces documents m'ont été fournis par un homme honorable qui, employé dans l'administration préfectorale, n'a pu voir sans dégoût ces manœuvres policières et m'a écrit pour me les signaler.

Ces papiers n'ont pas été inventés pour les besoins de notre cause.

J'ai dit au juge d'instruction de Charolles, devant lequel j'ai comparu, que ces papiers étaient en sûreté, et comme on me disait d'indiquer dans quel endroit ils se trouvaient, j'ai répondu que je ne donnerais ces indications que si on voulait m'y conduire.

On n'a trouvé chez moi que les papiers que je n'avais pas intérêt à cacher ; on n'a rien trouvé qui puisse compromettre mes amis ; j'ai une police à moi, messieurs, que je ne paie pas, car ses services sont au-dessus de tout paiement. Vous voulez connaître les noms des auteurs de ces documents, sans doute pour les faire arrêter, mais je ne veux pas augmenter encore le nombre des accusés. Vous, juge impartial d'un pays libre, vous croyez à la vérité des assertions de votre police qui prête serment et dit en même temps qu'elle n'a rien vu ni entendu ; vous pouvez interroger cette police, et, selon ce qu'elle vous dira, me juger à la prison, aux galères, à la mort même... je resterai toujours fidèle à ma parole d'honneur et ne nommerai personne.

Puis il continue en se moquant : Si j'étais possesseur de quelques millions, j'aurais distribué quelques sommes à ces mouchards — témoins que vous estimez si haut — alors, je suis sûr que, par leur bouche, j'aurais été innocent. En ce cas, ils auraient dit la vérité, quoiqu'il eût fallu les payer pour la dire.

Le président intime à Bordat défense de lire ces documents.

Le président. — Ainsi, vous refusez de faire connaître la provenance de ces documents ?

Bordat. — Quand l'acquittement des 52 prévenus devrait en dépendre, je refuse. J'ai pris l'engagement d'honneur de me taire et je ne veux pas faillir à cet engagement.

Le président. — Alors, vous n'avez pas le droit de vous livrer, comme vous le faites, à de violentes attaques contre la justice.

Bordat. — J'ai toujours mis la justice hors de cause. M. le procureur de la République ne peut nous poursuivre qu'avec les documents qu'il a trouvés dans nos dossiers. Ce que je conteste, c'est la valeur de ces documents, et ce que j'incrimine, c'est l'administration, c'est la police lyonnaise.

Le président déclare l'incident clos.

Bordat termine alors sa défense en ces termes :

« J'ai suffisamment démontré que le procès qu'on nous fait est un procès de tendance, que le but que l'on poursuit est la destruction de l'idée anarchiste.

« On n'y réussira pas. Ce que j'étais hier, je le serai tant qu'on ne m'aura pas prouvé que nos doctrines, qui reposent sur la liberté et la justice, sont irréalisables.

« Je résume, messieurs, cette défense, peut-être trop longue, en quelques mots : Nous, anarchistes, nous demandons et poursuivons l'application de cette devise inscrite sur le frontispice de nos monuments : Liberté, égalité et fraternité, et si pour y arriver il faut descendre dans la rue, le citoyen Bordat, croyez-le bien, y sera un des premiers. »

EMILE GAUTIER

Le compagnon Gautier commence par esquisser rapidement sa biographie.

Dans mon enfance et dans mon adolescence, dit-il, je n'ai jamais manqué d'argent et de soins. J'ai pu me livrer complètement à l'étude des sciences. Après de brillants examens, je fus licencié en droit. Si je suis instruit, si je suis un privilégié, si ma poitrine a pu être constellée de décorations académiques, c'est à des milliers d'hommes que je

le dois, c'est aux travailleurs, à ceux qui descendent dans la mine, à ceux qui étouffent dans les fabriques. Je ne l'ai pas oublié ; si je ne m'en étais pas souvenu, si je n'avais pas eu un cœur compatissant aux misères des travailleurs, j'aurais pu, après avoir parcouru le chemin que vous avez fait, Mr le Président, j'aurais pu, dis-je, être à la place que vous occupez maintenant. Je dois rendre compte aux déshérités de ce qu'ils m'ont sacrifié et je donnerai ma vie si les circonstances l'exigent. Ma vie leur appartient.

Il continue en ces termes :

Ai-je le droit d'être anarchiste ? Telle est, en somme la question que j'ai à me poser dans ce procès, qui est moins un procès d'affiliation qu'un procès d'opinion.

Il résulte cependant de la déposition de M. Perraudin, du réquisitoire du procureur de la République que la fédération révolutionnaire lyonnaise a bien le caractère d'une association internationale. En ce qui me concerne, il me serait facile de répondre que je n'ai jamais fait partie de la fédération lyonnaise, car je n'avais jamais foulé le pavé de la cité lyonnaise avant le mois d'octobre dernier.

Si l'on doutait cependant de mon affiliation à l'Internationale, a dit le procureur de la République, on n'aurait qu'à se reporter au discours que j'ai prononcé à Vienne.

Il y a un malheur à cela, c'est que ce discours n'a jamais existé autre part que dans l'imagination de ce magistrat.

Il faudrait donc établir, pour démontrer ma culpabilité, que les groupes parisiens dont je fais partie se sont constitués en sociétés secrètes ayant leur discipline, leurs statuts et correspondaient avec l'étranger.

Ce serait au dessus de vos forces et je préfère élever le débat, car après même l'habile plaidoirie de Maître Maillard, j'estime qu'il y a encore quelque chose à dire.

Et d'abord, la première question qu'on se pose est celle-ci : Pour que quelqu'un soit affilié à quelque chose, il faut que ce quelque chose existe. Or, vous n'avez pas encore prouvé l'existence de cette association internationale qui nous vaut aujourd'hui les foudres vengeresses de la loi.

Il fut un temps où l'Internationale existait, et c'est contre elle que fut votée la loi de 1872. Mais il y a longtemps qu'elle a passé de vie à trépas. Le congrès de la Haye, en 1872, a marqué l'époque extrême de son existence. L'Internationale en temps qu'organisation n'existe plus.

Ce qui existe, je vais vous le dire. C'est l'incessante circulation des idées ; ce sont les individus, les foules qui pensent à l'unisson, ce sont les gens qui habitent les steppes glacées de la Russie, ou le ciel plus clément de la France, se sont rencontrés sur cette idée. Ce sont des hommes qui ont les mêmes idées et qui se tendent la main par dessus les frontières, du Nord au Midi, de l'Orient à l'Occident.

On m'a reproché d'avoir entretenu des relations à l'étranger avec des hommes en communion d'idées avec moi. Cela est vrai. Dans le nombre, il en est un qui est de France, qui honore sa patrie et l'humanité par son talent.

Il est anarchiste et a nom Elisée Reclus. On a eu peur, en l'arrêtant, de soulever l'indignation du monde civilisé ; aussi, ne l'ais-je jamais rencontré au fond des geôles, alors que je faisais en 80 jours le tour du monde pénitencier. Il en est un autre un de mes amis, illustre aussi par le savoir, qui partage aujourd'hui mon sort. Celui-là, c'est un étranger authentique, il a nom Pierre Kropothine, et l'on est en train d'en faire un croquemitaine à l'usage des jeunes générations bourgeoises.

Il existe non-seulement un commerce d'amitié entre quelques individus, mais il existe un parti anarchiste international, qui ne tombe pas sous le coup de la loi.

Gautier démontre que les partis politiques peuvent, eux aussi, tomber sous le coup de la loi de 1872. Il continue ainsi :

« Est-ce que la « *Justice* » n'a pas eu pour collaborateurs des députés socialistes allemands ? Est-ce que l'« *Intransigeant* » n'a pas publié des listes de souscriptions des socialistes d'Amsterdam, de Rotterdam pour les mineurs de Montceau-les-Mines ?

« Le Parti ouvrier ne rêve-t-il pas le renversement de la propriété, de la religion, de la famille... et autres balançoires... ? Je vous demande pardon, Messieurs, d'employer cette expression de votre collègue, M. Cartier, président de chambre à Paris (Explosion d'hilarité). Le parti ouvrier n'a-t-il pas tenu des congrès internationaux ?

« Nous sommes en présence d'un procès de tendances ; ce qu'on incrimine, ce sont nos opinions. Le procureur a dit, en effet, que tant qu'il y aurait des anarchistes, il les ferait poursuivre.

Hier, quand j'entendais M. le procureur de la République, je me reportais à quinze années en arrière, et j'entendais, dans un procès célèbre, le procureur tonner contre ces « canailles de républicains » ; aujourd'hui rien n'est changé seulement on dit ces « brigands d'anarchistes ».

Puisque nos opinions sont en cause, et c'est bien à tort, puisqu'on a le droit de penser comme on l'entend et même de l'exprimer, il faut bien dire en quelques mots ce qu'est l'anarchie et ce que sont les anarchistes.

« Autrefois le mot anarchiste signifiait énergumène, fauteur de désordres, c'était une injure pour ceux à qui s'adressait ce qualificatif, nous l'avons relevé pour nous en faire un drapeau. Nous voulons la transformation sociale. Nous sommes les ennemis de l'autorité, nous nous recommandons de la liberté. Nous sommes quelques millions peut-être pour qui le « *delenda Carthago* » c'est la destruction de l'autorité. Nous croyons que le mal réside dans l'idée même de l'autorité. On nous dit que les réformes ne sont pas faciles à faire et que l'on est souvent bien embarrassé quand on tient la queue de la poêle. Le plus embarrassé n'est pas celui qui tient la queue de la poêle, c'est celui qu'on fait frire.

Nous sommes anarchistes, ennemis de tout gouvernement, car les passions mettent une force immense au service des gouvernants.

Notre droit, notre devoir, à nous anarchistes, est de protester de toute notre énergie contre l'ordre social actuel.

Le compagnon Gautier ajoute qu'il travaillera sans relâche à la réalisation des idées anarchistes, et que le jour où il faudra descendre dans la rue, on verra, à côté du serrurier Bernard, le docteur en droit Gautier.

Le compagnon Gautier termine ainsi sa défense :

« Ce ne sera pas la condamnation des cinquante-deux prévenus qui tuera le parti anarchiste.

Rappelez-vous qu'en 1871, après la sinistre hécatombe de 35, 000 parisiens, on croyait avoir scellé la pierre tumulaire sur le socialisme assassiné, et aujourd'hui le socialisme est plus fort que jamais.

« Malgré vos poursuites, nos prosélytes augmenteront, et, après vos persécutions, s'il ne reste qu'un anarchiste, je serai celui-là. »

CHAVRIER, COURTOIS, CRESTIN, DESGRANGES

Le compagnon Chavrier proteste de ses sentiments anarchistes. Il croit qu'il est inutile de se défendre, le ministère public n'ayant pas malgré son grand travail d'accumulation d'articles de journaux, de dépositions de témoins louches, de correspondances saisies, — prouver l'évidence du caractère international de la Fédération lyonnaise. Il déclare que malgré les condamnations, il restera anarchiste.

— Le compagnon Courtois fait une déclaration pareille à celle du précédent prévenu. Il dit que malgré l'habileté du ministère public, il n'a pas encore été prouvé que la fédération lyonnaise soit affiliée à l'Internationale. Cette preuve n'est pas faite par la raison bien simple, c'est qu'il n'y a pas d'affiliation.

— Le compagnon Crestin, ancien gérant du *Droit social*, déjà condamné à plusieurs reprises : une fois pour des articles parus dans le journal qu'il gérait, une autre pour distribution du manifeste : *Mort aux voleurs* ; et une troisième pour avoir répondu à l'avocat-général Falon, qui lui avait jeté une injure à la face, alors qu'il était sur les bancs de la cour d'assises, — a la parole.

« Il s'exprime ainsi :

« Après les paroles éloquentes que vous ont fait entendre les compagnons qui m'ont précédé à la barre, il n'y a plus grand chose à dire. Je me bornerai donc à déclarer que si, par impossible, nous étions condamnés, je ferai, dans l'avenir, ce que j'ai fait dans le passé. J'étais anarchiste, je continuerai, malgré tout, à l'être ; le parti pourra avoir dans ses rangs des hommes de plus de talent, mais il ne comptera jamais de propagandistes plus zélés. »

— Le compagnon Desgranges déclare qu'avant d'examiner les faits qui sont mis à sa charge par l'acte d'accusation, il tient à protester en son nom et en celui de plusieurs de ses co-accusés contre la qualification de meneurs et d'habiles que le ministère public a donné à quelques-uns.

« Nous ne sommes pas des menés, dit-il, nous n'avons cédé à aucun entraînement passager ; nous sommes venus au parti anarchiste de notre plein gré, librement, sans pression aucune, franchement. Et si nous sommes venus franchement au parti anarchiste, c'est que nous avons reconnu, messieurs, que les belles théories sur le suffrage universel sont absolument incapables d'améliorer le sort de ceux qui souffrent, et ne sont bonnes que pour créer des situations aux ambitieux qui, pour arriver au pouvoir, font les plus belles promesses, qu'ils oublient complètement le jour où ils entrent à la Chambre ou dans tout autre corps élu.

« J'ai un passé politique qui indique les différentes étapes que j'ai faites avant de devenir anarchiste.

« En 1877 j'appartenais au mouvement ouvrier, je croyais que la création de chambres syndicales seraient d'une grande utilité pour obtenir des augmentations de salaire, des améliorations au sort de l'ouvrier. En 1879, j'étais nommé conseiller municipal de Villefranche. Vous voyez que je n'ai pas été entraîné, que c'est simplement par le raisonnement que je suis arrivé à comprendre et à faire miennes les idées anarchistes. Maintenant, je suis parfaitement convaincu qu'en dehors de l'emploi de la force il ne pourra se faire aucun changement dans la situation misérable des travailleurs. »

Le compagnon Desgranges donne des détails sur la grève de Villefranche et sur les conditions de travail, sur les salaires des ouvriers. C'est à la suite de cette grève qu'il se vit obligé de venir à Lyon pour chercher du travail, aucun patron de Villefranche ne voulant lui en donner.

À Villefranche, il était membre du groupe le *Glaive* ; on y étudiait les questions sociales ; il y avait non seulement des anarchistes dans le groupe, toutes les écoles socialistes y étaient représentées. Ce groupe n'avait pas plus que les autres un caractère international.

Le compagnon Desgranges termine en disant :

« J'ai voué ma vie à la défense de la Révolution sociale, et croyez bien, messieurs les juges, que, lorsqu'elle éclatera, je saurai en faire le sacrifice. »

ETIENNE FAURE

— Le compagnon Faure (Etienne) présente sa défense spirituellement et fait rire plus d'une fois l'auditoire.

« Une fatalité semble peser sur moi, dit-il, plus mon rôle est effacé, plus on éprouve le besoin de le grandir. Je suis coupable, dit-on, des plus horribles forfaits parce qu'on a trouvé chez Bordat une lettre dans laquelle je lui disais que j'allais faire un voyage. Depuis quand m'est-il défendu de voyager ? »

« On m'a reproché d'être marchand de journaux, d'avoir vendu le *Droit social* et le *Révolté*. Est-ce un crime. Je mettais peut-être plus d'activité dans la vente de ces journaux, que pour les autres ; cela est vrai, car je considérais le *Révolté* comme un *Nouveau Testament* parce qu'il disait qu'il fallait prendre aux uns pour donner aux autres.

« En Suisse, où je m'étais réfugié après la Commune, j'ai été condamné pour vagabondage, cela n'est pas exact, ou, plutôt, c'est de l'exactitude gouvernementale ; j'ai été premièrement condamné à une amende, puis expulsé de Genève, parce que je ne voulais pas payer un permis de séjour, la terre étant à tout le monde. »

Le compagnon Faure termine en disant que chaque fois qu'il a été condamné on a reconnu ensuite qu'on avait eu tort, puisqu'il a été toujours gracié.

« Je vous dis cela, messieurs, pour que vous ne fassiez pas la même erreur. »

RÉGIS FAURE

Le compagnon Régis Faure présente lui-même sa défense, qui a été écoutée avec la plus grande attention.

« Si j'avais été, dit-il, arrêté pour affiliation, je ne présenterais pas ma défense ; je m'en rapporterais purement et simplement à ce qu'ont dit les prévenus qui ont parlé avant moi, mais je ne puis croire que ce soit là le véritable motif de mon arrestation, d'abord parce que ce caractère international de la fédération n'existe pas, ensuite parce que le juge d'instruction de Charolles, m'a demandé tout autre chose.

« On m'a cependant parlé, là-bas comme ici, d'une délégation qui m'aurait été donnée par les groupes anarchistes de Saint-Etienne pour les représenter à la réunion anarchiste de Genève.

« Je dois répondre, ici comme là bas, que je ne suis jamais allé à Genève.

« Ce que je reconnais, c'est que j'ai rempli un rôle dans le mouvement socialiste-révolutionnaire ; ce qui est vrai, c'est que j'ai mis toute ma bonne volonté, toute mon intelligence à étudier ces questions sociales d'où dépendent l'avenir du monde et le bonheur de l'humanité.

« Chargé par la corporation des ouvriers passementiers de la ville de Saint-Etienne de chercher, de concert avec quelques uns de mes collègues, le moyen d'améliorer notre sort, je fus nommé rapporteur de la commission instituée à cet effet.

« Après de longues et patientes études, je déposai un rapport dont je rappellerai seulement la conclusion :

« Ne jamais se plaindre, travailler beaucoup et toujours satisfaire son patron, voilà le rôle de l'ouvrier dans la société actuelle. »

« Quelques ouvriers pensaient, continue Régis Faure, que la réduction des heures de travail et l'augmentation des salaires étaient de nature à satisfaire les impatiences les plus légitimes.

« Je n'eus pas de peine à leur démontrer que dans certaines industries, où la concurrence se dispute les marchés du monde, l'augmentation des salaires pour l'ouvrier, c'est

la ruine pour le patron, qui se voit dans l'impossibilité de lutter contre cette concurrence. Le progrès du machinisme a diminué chaque jour davantage le prix de la main-d'œuvre, et pour Saint-Etienne, le métier à la Jacquard, appliqué à l'industrie rubanière, s'il a donné plus d'extension à cette industrie, a diminué le nombre des ouvriers et a fait baisser les salaires.

Le compagnon Régis Faure explique que c'est surtout à la suite de ce rapport sur la situation ouvrière, qu'il se mit à étudier sérieusement la question économique.

Dès que l'antagonisme des individus dans la société l'eût frappé, il chercha, connaissant les effets, à en connaître les causes. La lecture des économistes bourgeois, Say, Bastia, Limousin, Leroy-Beaulieu, etc., etc., lui devint familière. Mais les erreurs, les raisonnements faux, les malhonnêtetés évidentes de quelques uns ne purent résister à son esprit d'observation et ne parvinrent à le satisfaire. C'est alors que, désabusé, il se mit à chercher la vérité, non plus dans les livres publiés par les économistes bourgeois, mais dans les brochures et les articles des écrivains socialistes-révolutionnaires, et c'est là, dit-il, qu'il trouva le remède et les moyens de transformer la société.

« Ce remède est dans l'appropriation collective des instruments de travail. C'est à cette seule condition que la richesse sociale sera également répartie entre tous ceux qui contribuent à son accroissement.

« Le parti anarchiste préconisait les moyens d'arriver à cette solution, la seule juste, la seule équitable. Voilà pourquoi je me suis fait anarchiste, et voilà pourquoi je dis aussi que nulle autre part que chez nous, on rencontre à un si haut degré, l'esprit de dévouement, l'abnégation et le sacrifice. »

Le compagnon Régis Faure arrivant aux faits relatifs à son arrestation à la Ricamarie, dit qu'en déposant des couronnes sur la tombe des victimes du gouvernement déchu, il ne pensait pas qu'on y verrait une manifestation dirigée contre le gouvernement de la république.

Régis Faure combat vivement les termes de la déposition du policier Perraudin en ce qui le concerne.

Il n'a pas été le fondateur des groupes de Saint-Etienne, et ceux-ci avaient si peu les ramifications qu'on leur a prêtées, qu'ils avaient un titre absolument local : *Alliance anarchique stéphanoise*.

Il met au défi Perraudin de prouver l'existence d'une fédération régionale dont il entend parler pour la première fois.

« Il n'y avait dans les groupes anarchistes de Saint Etienne, ni carnet, ni statuts, ni numéros, ni règlement, ni enfin tout ce qui caractérise une association.

Régis Faure termine en disant :

« Que réclame le parti anarchiste ? le droit de se réunir, le droit d'examen et de libre discussion. Il respectera les convictions des autres, mais il veut qu'on respecte les siennes.

« Je réprouve, et tous mes co-accusés réprouveront avec moi les menaces, les paroles violentes dirigées contre quelques personnalités. Pas un d'entre nous ne saurait accepter la responsabilité des explosions de Lyon, car nous ne les approuvons pas.

« Je termine et dis que si vous êtes hommes de liberté, vous prononcerez un acquittement général.

PIERRE KROPOTKINE

« Je crois, messieurs, que vous avez dû être frappés comme moi de la faiblesse des accusations portées contre nous.

« Etes-vous en présence d'une association internationale ? Je pourrais me dispenser de répondre, car les débats sont déjà bien avancés et la preuve est encore à faire.

« Il me semble, d'ailleurs, que l'accusation est tombée en même temps que sont tombées les paroles suivantes prononcées par l'ordre du ministère public : « Tant qu'il y aura un anarchiste à Lyon, a dit ce magistrat, je le poursuivrai le texte de la loi en main. »

« Ces paroles suffiraient à indiquer que le procès qui nous est intenté est un procès de tendance, un procès de classe.

« J'ai dit que ce procès était un procès de classe. J'ajoute qu'on veut ainsi diviser les hommes d'un même pays en créant le côté des bourgeois et le côté des travailleurs.

« Pour ceux-là, tous les droits, tous les privilèges. Pour ceux-ci, pas de liberté, pas de justice.

« La loi de 1872, en effet, divise la société en deux classes, puisqu'elle vise seulement l'Association Internationale des travailleurs. La preuve n'en est-elle pas encore dans le droit qu'a la bourgeoisie de s'associer impunément avec des étrangers sans que la loi l'en empêche ?

« Ainsi, dernièrement, nombre de députés français assistaient à l'inauguration d'un monument élevé au révolutionnaire italien Mazzini qui, toute sa vie, a comploté contre les souverains autrichiens, français et italiens. Les a-t-on poursuivis ? Est-ce que depuis quelque temps, à Paris, il n'y a pas des réunions de républicains italiens et français ? En présence de ce procès de tendance, de moment et de classe, j'ai hésité à me défendre ; mais au-dessus de nous, il y a quelqu'un qui nous juge : l'opinion publique. C'est pour elle que je parle.

« Certes, il eût été très beau si nous avions pu venir vous déclarer que nous appartenions à l'Internationale ; mais nous ne le pouvions pas puisque cette grande association de travailleurs n'existe plus en France depuis que la loi inique de 1872 l'a détruite.

« Pour mon compte, j'eusse été fier de vous avouer que j'étais affilié à cette société et dû la liberté des prévenus en dépendre je vous l'aurai dit !

« Jamais je ne considérerai comme un crime de dire aux travailleurs des deux mondes : Travailleurs, lorsque la bourgeoisie vous excite à la misère, trêve de haine, tendez-vous la main par-dessus les frontières, soyez frères !

« Ah ! vous dites, monsieur le procureur, que nous n'avons pas de patrie ! Est-ce que vous croyez que mon cœur ne bat pas plus fort, lorsqu'une chanson russe retentit à mes oreilles, que lorsque j'entends une chanson française ?

« Mais j'aime la France parce que je considère ce beau pays comme le foyer des révolutions, parce que je sais que lorsqu'elle est vaincue, c'est la réaction qui relève la tête et la liberté qui est proscrite.

« Le procureur de la république vous a parlé de ses douleurs de patriote, lorsqu'il a vu son pays envahi par l'armée prussienne. Qu'il me permette de lui rappeler qu'au moment où la France était dévastée par la guerre, des hommes ont protesté ; ces hommes étaient des socialistes allemands.

Le compagnon Kropotkine dit qu'il est obligé de rectifier les récits erronés que l'on a publié sur son compte :

« Fils d'un propriétaire de serfs ou plutôt d'esclaves, j'ai vu, dès ma plus tendre enfance, se produire des faits semblables à ceux racontés dans le roman américain, *La case de l'oncle Tom*.

« À 16 ans j'entrai à l'école des pages, et si dans la cabane des paysans j'avais appris à aimer le peuple, à la cour j'appris à mépriser les grands.

« C'était en 1862. À ce moment un vent libéral soufflait sur la Russie ; on commençait à parler de réformes.

« Ayant le choix du corps dans lequel je devais servir, je n'hésitai pas à choisir un régiment de cosaques de Sibérie, pensant que dans ce malheureux pays je pourrai travailler aux réformes tant désirées. J'étais naïf de croire que le gouvernement avait l'intention de faire des réformes. L'insurrection polonaise éclata et une réaction terrible la suivit. Voyant l'ineptie du gouvernement, je m'adonnai à la science et je parcourus la Sibérie. De retour à Pétersbourg, j'allai m'asseoir sur les bancs de la Faculté de mathématiques. Quelques années plus tard, un mouvement socialiste, dont la préparation était visible depuis longtemps déjà, se déclarait.

« En 1873, le gouvernement nous fit arrêter mon frère et moi et je passai deux ans et demi en prison. Dans cette prison, j'entendais au-dessus de moi les cris des malheureux que la folie étreignait — et je souffrais doublement.

« Neuf de mes compagnons devinrent fous, onze se suicidèrent.

« Au bout de deux ans, le scorbut et la gastralgie m'avaient terrassé ; on me transféra dans un hôpital d'où je m'évadai.

« Mes camarades restèrent en prison préventive quatre années, et furent jugés dans le fameux procès des 193.

« En Suisse où je vins sous le nom de Levachoff, je constatai la situation misérable des ouvriers. Partout j'ai remarqué la même misère.

« J'ai vu des grandes villes manufacturières où les enfants n'ont que d'immondes cours sales et puantes pour jouer. J'ai vu des femmes chercher dans des tas d'ordures des débris de légumes pour les manger. J'ai vu la misère à Londres et je me suis donné pour tâche de travailler de toutes mes forces à la transformation sociale.

« En 1881, je fus expulsé de Suisse et j'allai à Thonon où je restai deux mois.

« C'est en me rendant en Angleterre que je m'arrêtai à Vienne, à Saint-Etienne et à Lyon. C'est ce voyage qu'on me reproche.

Le 12 octobre, je revins à Thonon, et je n'ai pas besoin de vous dire que je ne suis pour rien dans les affaires de Montceau-les-Mines, puisque j'étais à Londres à cette époque.

« On a cherché à me représenter comme le chef du parti nihiliste, comme un grand dynamiteur !

« Après avoir entendu les prévenus, vous avez pu constater qu'ils ne voulaient pas de chef.

« Je reçois continuellement des lettres dans lesquelles on me propose de la dynamite. Ma femme, qui est à Lyon, reçoit elle-même des propositions de machines infernales. De même qu'à Thonon, des individus se présentaient chez moi en demandant des places de jardiniers ou de domestiques, et en réalité pour m'espionner, je leur donnais dix sous en les plaignant de faire un si vilain métier.

« Le lendemain, le journal le *Lyon républicain* osait imprimer : « Notre correspondant a vu le prince Kropotkine, qui lui a dit être le chef du mouvement anarchiste. » (Rires prolongés.)

« Notre ami Kropotkine déclare hautement qu'il est socialiste.

« Une société, dit-il, qui est divisée en deux classes distinctes, une qui produit et qui ne possède rien, et une autre qui ne produit pas et qui possède tout, est une société sans morale et qui est condamnée par elle-même.

« Le travail d'un ouvrier représente une moyenne de plusieurs milliers de francs par an, et son salaire annuel n'est souvent pas de mille francs.

À côté de cette misère, se déploient le luxe effréné, le gaspillage fou, la dépravation honteuse de la classe bourgeoise.

Par quels moyens peut-on réformer cette honteuse injustice de la société. La science est impuissante, et son travail profite toujours à la classe aisée.

« C'est par suite d'une expropriation violente, que la bourgeoisie a dépouillé de ses terres et de ses richesses la noblesse et le clergé.

« On m'a reproché encore d'être le père de l'anarchie ; c'est trop d'honneur. C'est Proudhon qui l'a exposée pour la première fois en 1848, et c'est Bakounine et d'autres socialistes qui la vulgarisèrent.

« Dans nos groupes, nous ne cessons de travailler, d'étudier et, au lieu de venir discuter avec nous, on nous emprisonne, on nous condamne, parce que nous défendons ces utopies — comme vous appelez nos idées — qui seront des vérités demain.

« L'idée de l'anarchie a été posée et a grandi malgré tout, malgré les persécutions et s'est développée avec une rapidité étonnante.

« Soyez persuadés que notre condamnation, notre emprisonnement, nous amèneront de nombreux prosélytes.

Le compagnon Kropotkine discute ensuite les griefs évoqués contre lui. Il n'a pas de peine à réfuter l'accumulation du procureur général.

Il continue en ces termes. « En ma qualité d'étranger j'étais indispensable au procès. Aussi on m'arrêtait le 21 décembre, alors que les débats devaient commencer le 29 du même mois. Si on a reculé cette date au 8 janvier, c'est que le ministère public voulait exploiter les sentiments de haine du peuple français, et traitait Herzig de prussien, bien qu'il soit genevois et ne sache pas un mot d'allemand.

« Je crois que les travailleurs des deux mondes ont les yeux tournés vers vous, et attendent, avec autant d'émotion que d'impatience, le jugement que vous allez rendre.

« Si c'est une condamnation, on dira, messieurs, que l'Internationale n'était qu'un prétexte, et que ce qu'on a voulu atteindre, c'est la liberté de penser et de dire ce que l'on pense.

« Ne fomentez pas de haines, dit notre ami en terminant, la répression n'a jamais servi à rien. Poursuivie deux fois sous l'empire, l'Internationale s'est relevée plus glorieuse et plus forte en 1870.

« Écrasé dans les rues de Paris, après la Commune, sous 35, 000 cadavres, le socialisme a puisé une vie nouvelle dans le sang de ses disciples. Les idées sur la propriété ont pris une formidable extension.

« Messieurs, croyez-moi, la Révolution sociale est proche ; avant dix ans, elle éclatera : Je vis au milieu des travailleurs et je l'affirme.

« Inspirez-vous de leurs idées, descendez dans leurs rangs et vous verrez que j'ai raison. « Permettez-moi de vous dire ce que je pense. Ne fomentez pas les haines des travailleurs car vous prépareriez de nouveaux malheurs. Vous savez que la persécution est le meilleur moyen de propager une idée. Est-ce là ce que vous voulez ? Voulez-vous pour la France un avenir de massacres ? Car je vous le répète, dix ans ne s'écouleront pas sans une Révolution sociale.

« Que faut-il faire en présence de cette Révolution ? Faut-il boudier, fermer les yeux, ne rien vouloir entendre, ne rien savoir ? Non, il faut franchement étudier le mouvement, franchement chercher si, par hasard, nous n'aurions pas raison.

« Je vous en adjure, vous tous, qui m'écoutez, la question est sérieuse et inévitable.

« Peut-être trouverez-vous qu'il est bien audacieux de tenir un pareil langage devant un tribunal ; mais si deux ou trois personnes seulement sont frappées de la vérité de mes paroles et les considèrent comme un avertissement salutaire, je n'aurai pas trop payé de quelques années de prison la satisfaction d'avoir rempli mon devoir.

« Si je pouvais éviter, en vous conseillant d'envisager la certitude d'une Révolution sociale, que quelques gouttes de sang fussent versées, ah ! je pourrais mourir au fond d'une prison, je mourrais satisfait.

« Pourtant, si vous persistez à ne pas entendre, si la bourgeoisie continue à tenir sous son joug, à persécuter, à opprimer les travailleurs, le devoir de tout homme de cœur est indiqué d'avance. Je ne faillirai pas au mien. »

GENET

Le compagnon Genet dit que dans le groupe dont il faisait partie à Vienne, il n'y avait ni statut ni règlement. Le groupe était anarchiste mais n'était affilié à aucune association ayant un caractère international. Il est allé à la réunion anarchiste de Genève, mais à ses frais, et sans y être délégué par personne.

Il déclare, en terminant, être anarchiste révolutionnaire.

JEAN RICARD

« Le compagnon Ricard présente lui-même sa défense.

« En vertu de l'axiome, on n'est jamais si bien servi que par les siens, j'ai tenu, malgré mes faibles moyens, à me défendre moi-même.

« Le compagnon Ricard déclare que c'est par erreur que Kropotkine a été proclamé le père de l'anarchie.

« Le premier anarchiste, dit-il, a été Diderot ; celui qui a préconisé cette idée est Proudhon, et un de ceux qui ont le mieux expliqué son but et ses moyens est le citoyen Arthur Arnould, qui a publié en 1876, sous le titre de *l'Etat et la Révolution*, une série de lettres remarquables.

« Le compagnon Ricard, conteste le caractère international que l'on prête à la fédération lyonnaise. Ce n'est pas, dit-il, la fédération jurassienne, qui a fondé les groupes de France ainsi que le dit le réquisitoire du procureur, ces groupes sont nés de l'initiative individuelle de quelques compagnons.

« Ces groupes sont anarchistes, leur but, est le communisme, l'anarchie ; leurs moyens : l'attaque contre le suffrage universel, la propriété, les privilèges de la caste bourgeoise.

« L'Internationale, celle qui est connue le plus généralement, veut suspendre le travail, organiser la grève générale ; les anarchistes veulent supprimer les patrons.

« À la réunion anarchiste de Genève dont on a parlé, les compagnons ne se sont pas occupé de l'Internationale mais de la séparation complète du parti anarchiste d'avec les partis *politiques*, radicaux ou ouvriers.

« L'Internationale, dit le compagnon Ricard, est une association puissante ayant tout ce qui caractérise une association, et la Fédération lyonnaise n'a ni organisation secrète, ni statuts, ni règlement, ni chef, ni discipline. Elle ne fait donc pas partie de l'association.

« Il conclut en disant : Je suis anarchiste, si c'est un délit qu'on me punisse, mais l'on ne saurait me condamner pour affiliation à une société dont je suis adversaire.

MICHEL SALA

Le compagnon Michel Sala fait une énergique profession de foi anarchiste, terminée par la déclaration suivante :

« J'étais anarchiste avant d'entrer en prison, je le serai en sortant, et le jour où le drapeau rouge flottera dans la rue, j'irai comme bien d'autres me ranger sous ses plis. »

ALEXANDRE TRESSAUD

« La première question que j'ai à me poser, dit-il, la seule dont j'ai à me préoccuper ici est la suivante : A-t-on prouvé mon affiliation à l'Internationale ? Comme on ne m'a jamais posé de question à ce sujet au cours de mon interrogatoire, j'ai lieu de croire et de dire que l'Internationale est un moyen, mais que ce que l'on poursuit véritablement ici, c'est l'idée anarchiste.

« Le compagnon Tressaud démontre, d'une façon très-claire, la différence qu'il y a entre une association internationale et une fédération libre, dont tous les groupes sont parfaitement autonomes et agissent toujours et pour tout, de leur propre initiative.

« À Marseille, il n'existe même pas de fédération. Il y a de nombreux groupes socialistes, mais qui n'ont absolument aucun lien entre eux. Quelques compagnons de Marseille avaient eu l'idée de fonder une association cosmopolite de travailleurs, pour empêcher l'antagonisme qui règne entre une partie de la population ouvrière française et les ouvriers des autres nations, — antagonisme qui s'est manifesté souvent par des actes de brutalité — mais leurs efforts n'ont pas été couronnés de succès.

« Il ressort des faits, ajoute notre ami, que le procès qui nous est fait est bien, ainsi qu'on l'a dit, un procès de classe, un procès de moment.

« Nous avons attaqué la famille ! il ne me serait pas difficile de démontrer ici que nous avons le sentiment et le respect de la famille à un degré au moins aussi grand que nos accusateurs.

« Faut-il rappeler le suicide de Mlle Feyghine qui se donna la mort pour un bourgeois ; faut-il répéter ce que chacun sait, c'est que, messieurs les bourgeois, même messieurs les petits bourgeois, qui parlent toujours de morale, de famille, de vertu, en ont plusieurs de familles, la véritable à la campagne et l'autre à la ville. »

Le président interrompt le prévenu et lui dit qu'il cite des exceptions qui ne lui permette pas d'englober dans la même réprobation tous ceux qui font partie de ce qu'il appelle la classe bourgeoise. Le compagnon Tressaud réplique que ces exceptions sont tellement nombreuses qu'on ne saurait les qualifier « d'exceptions. »

« Nous sommes accusés de vouloir l'abolition de la propriété, alors que nous voulons l'étendre, l'universaliser, la répartir également entre tous.

« Si je regarde dans l'atelier, qu'est-ce que j'y vois ? Des ouvriers suant à la peine et ne gagnant pas de quoi nourrir leurs familles. La bourgeoisie, qui n'a rien créé, doit-elle donc toujours profiter de tout ?

« Je vois aussi que la propriété tend à se renfermer dans les mains de quelques-uns. Je ne saurais m'en plaindre, car moins il y aura de propriétaires, plus vite aura lieu la transformation que nous préconisons.

« On nous dit aussi : Pourquoi rejetez-vous le suffrage universel comme moyen de propagande ?

« Nous le repoussons parce que nous le considérons comme impuissant, parce que l'histoire nous apprend que toutes les libertés accordées aux peuples ont été conquises par la force et scellées de son sang.

« Depuis qu'il fonctionne, ce suffrage universel, quels résultats a-t-il donnés ? quelles réformes a-t-il amenées ? »

Le compagnon Tressaud démontre le peu de résultats obtenus par le suffrage, il s'explique l'engouement qu'on pouvait avoir pour lui en 48, mais aujourd'hui il a fait ses preuves d'inutilité ou, plutôt de nuisibilité.

Le compagnon Tressaud discute avec netteté et énergie les charges dirigées contre lui. Il a subi trois interrogatoires, deux comme témoin et un comme accusé, bien qu'on ne lui

ait pas dit en ce moment de quoi il était accusé. Il fait une charge vigoureuse contre les manœuvres gouvernementales et policières, et termine en protestant avec la plus grande énergie contre le régime pénitencier et les mesures administratives dont les accusés sont l'objet et termine en disant que l'Internationale étant défunte, en France, depuis 1871, il espère qu'on ne la fera pas revivre pour le plaisir de prononcer une condamnation.

PIERRE MARTIN

Le compagnon Martin a la parole.

« Même après tout ce qui a été dit au banc des avocats, même après tout ce qui a été dit par les prévenus, je crois, déclare le prévenu, qu'on ne saurait trop attirer l'attention du tribunal sur ce fait : c'est que le parti anarchiste n'a aucun des caractères qui distinguent l'Internationale.

« Il aurait fallu démontrer, fixer, préciser que ce parti était une vaste association ayant des soldats et des chefs, une discipline et des statuts.

« Le ministère public a-t-il pu prouver que les actes de chacun sont le résultat d'ordres venus d'une autorité sociale quelconque ?

« On dira non avec moi.

« Nulle part on n'a pu trouver la moindre trace d'affiliation, et cependant nous savons tous que le gouvernement a pour le servir une police prévoyante, perspicace, qui découvre souvent ce qui n'existe pas. C'est le cas d'aujourd'hui.

« Il y a, d'ailleurs, une contradiction flagrante entre nos principes et ceux préconisés par l'Internationale. On vous a déjà dit et souvent pourquoi.

« De tout cela, il faut conclure que ce qu'on demande ici, c'est la condamnation d'idées, de tendances, d'opinions qui ne plaisent pas au gouvernement. »

Le président. — Croyez-bien que le jugement sera dicté aux magistrats par l'équité et la justice.

Le compagnon Martin répond que, quelle soit la décision rendue, elle ne saurait empêcher l'idée anarchiste de se répandre et de se propager.

Il ajoute que, si on a compté sur une condamnation pour faire disparaître l'idée anarchiste, l'avenir prouvera qu'on s'est trompé.

Reprenant la thèse développée par Gautier et Kropotkine, il dit que les répressions les plus terribles sont celles qui valent à un parti le plus grand nombre d'adhérents.

Il continue ainsi :

« Nos idées sont-elles, d'ailleurs, tellement subversives qu'on ne puisse les discuter ?

« Nous voulons la liberté pour tous, l'égalité pour tous.

« Ah ! si au lieu de prêcher l'égalité nous avions prêché le servilisme, si nous avions dit au travailleur : « Obéis, courbe l'échine, ne te plains jamais, nous ne serions pas assis sur ces bancs.

« Vous pourrez nous appeler des fanatiques, des fous mêmes, mais ce que je ne saurais vous permettre de dire, c'est que nous sommes des jouets entre des mains habiles, c'est que nous sommes, enfin, des soudoyés.

« Tous, dans notre parti, nous occupons la même place, et je n'ai jamais entendu dire que les compagnons Kropotkine, Gautier, Bordat et Bernard, aient donné un ordre ou même une simple consigne. »

Le compagnon Martin repousse l'accusation qui tendrait à rendre le parti anarchiste responsable des explosions qui ont eu lieu à Lyon. Il termine ainsi sa défense :

« Si vous me condamnez comme anarchiste, vous ne vous trompez pas ; si vous me condamnez pour affiliation à l'Internationale, vous vous trompez absolument. »

ZUIDA

Le compagnon Zuida se déclare franchement anarchiste et indique quelles sont les raisons qui l'ont engagé à s'emparer de cette idée et à la répandre.

Il proteste contre l'accusation du ministère public qui, pour avoir l'occasion de parler de sa bravoure, n'a rien trouvé de mieux à faire que d'accuser quelques prévenus de lâcheté.

Alsacien, il s'est engagé, dès le début de la guerre, dans un corps franc et a pris part à de nombreux combats. Il a traversé les lignes prussiennes et à plusieurs reprises a pu apporté d'utiles renseignements.

S'adressant au procureur, il dit : si tout le monde avait fait son devoir, monsieur, l'Alsace ne ferait pas, aujourd'hui, partie de la monarchie prussienne. Il termine, en disant, qu'il était anarchiste hier, qu'il l'est aujourd'hui, et qu'il le sera encore demain.

DIDELIN

Le compagnon Didelin tient à dire quelques mots, bien qu'il ait confié le soin de sa défense à un avocat. Il revendique hautement ses convictions socialistes-anarchistes et déclare adhérer pleinement à la déclaration lue par le compagnon Thessaud. Il reconnaît avoir préconisé la grève des conscrits et il ajoute :

« Pourquoi ? c'est bien simple : les pauvres, les prolétaires, n'ont rien à défendre, ils n'ont aucun intérêt à aller se faire casser les os à la frontière ou ailleurs. Pourquoi donc se battraient-ils ? Pourquoi donc exposeraient-ils leur vie pour les autres ? C'est aux riches, c'est à ceux qui ont du bien au soleil d'empêcher l'ennemi de le leur prendre.

C'est vraiment assez qu'ils exploitent les travailleurs sans que ceux-ci aillent encore risquer de se faire tuer pour garantir à leurs exploiters la libre et sûre jouissance du fruit de leur exploitation.

Chacun pour soi ! Vous ne direz pas que ce n'est pas là une maxime conforme à l'économie bourgeoise. Le jour où l'égalité sera établie, où il n'y aura plus de privilégiés ni d'exploiteurs, alors tout le monde sera intéressé au patrimoine commun ; ce jour là il n'y aura plus besoin de le défendre.

D'ici là, il n'est pas juste que les uns se fassent tuer pour les autres, il n'est pas juste que les travailleurs perdent les cinq meilleures années de leur jeunesse pour se préparer à la défense de la propriété et souvent se faire massacrer pour la conservation des biens et des privilèges des autres. »

FRANÇOIS PÉJOT

Le compagnon Péjot prend la responsabilité de tous ses actes. Il est anarchiste et continuera à l'être malgré toutes les condamnations. Il n'a jamais été un meneur par la raison bien simple que dans le parti anarchiste il n'y a ni menés ni meneurs ; chaque partisan des principes professés par le parti, les propage selon ses facultés et ses aptitudes et c'est ainsi qu'il y a du travail pour tous. Il termine en faisant une énergique profession de foi de ses idées anarchistes-révolutionnaires.

PEILLON

Le compagnon Peillon déclare qu'il n'a fait partie d'aucune association internationale. « J'étais anarchiste hier, je le suis aujourd'hui, je le serai demain, quelle que soit votre décision ».

OCTAVE LIÉGEON

Le compagnon Liégon affirme ses convictions anarchistes. Il déclare avoir été un membre actif du Groupe *le Glaive* de Villefranche mais il regrette maintenant de n'avoir pas été encore plus actif. Il s'en rapporte à la défense de Régis Faure qui a exprimé ce qu'il se proposait de dire. Il termine en disant que quelle que soit la condamnation du tribunal, il suivra après sa sortie de prison, la même ligne de conduite et qu'il continuera énergiquement la propagande des principes anarchistes.

SANLAVILLE

Le compagnon Sanlaville déclare qu'il a été très surpris, lorsqu'il a été arrêté, d'apprendre que c'était sous l'inculpation d'affiliation à l'internationale. Il a participé à des réunions dans lesquelles il a attaqué la bourgeoisie, ce qui est, dit-il, non-seulement le droit des travailleurs, mais encore un devoir.

« J'ai propagé, dit-il, autant qu'il m'a été possible, les idées socialistes, l'idée surtout de la transformation de la propriété individuelle en propriété commune. »

Quoique ne faisant partie d'aucun groupe, il est sincèrement anarchiste et affirme hautement ses opinions. Il proteste, en terminant, contre les attaques ignobles dirigées contre les anarchistes par certains journaux de la bourgeoisie.

PIERRE MICHAUD

Le compagnon Pierre Michaud, du Creusot, dit qu'il étudie depuis très longtemps les questions sociales. En 1880, il faisait partie d'une chambre syndicale, mais il n'y resta pas longtemps, ses idées étant tout autre chose que celles qui avaient cours parmi ses camarades. Plus tard, il se forma un groupe de travailleurs qui adoptèrent les idées anarchistes. Il ne croyait pas à l'existence de l'Internationale et ne pouvait, par conséquent, proposer l'adhésion du groupe à cette association.

Nous ne parlerons pas des plaidoiries des avocats, d'abord parce que, pour nous, socialistes, elles n'ont rien d'intéressant ; ensuite, parce que ces messieurs ont parlé autant de leurs opinions personnelles que de l'accusation. Les réactionnaires ont débité de longues tirades contre la République, et les républicains ont fait l'éloge du bulletin de vote. Les défenses simples et franches des compagnons ont produit plus d'impression que leurs plaidoiries.

LE JUGEMENT

Le mercredi soir les plaidoiries des avocats clôturaient la partie du procès réservée à la défense des accusés.

Le jugement ne fut cependant prononcé que le vendredi dans l'après midi, les juges ayant deux nuits, non pas pour qu'elles leur portent conseil, mais pour qu'elles leur permettent de faire préparer, à leur aise, les attendus *que...*, et les considérant *que...*, de ce fameux jugement.

Le jugement n'est qu'une reproduction en raccourci du réquisitoire du procureur de la République. Ce sont les lettres saisies, les déclarations controuvées des témoins, la falsification des articles insérés par les organes anarchistes, les suppositions du procureur qui sont devenues, en passant par le cerveau des juges, des réalités indiscutables, — qui ont motivé le jugement.

La lecture de ce jugement a duré trois heures.

LES CONDAMNATIONS

Pierre KROPOTKINE, Emile GAUTIER, J. BERNARD, Toussaint BORDAT, *cinq ans de prison, 2000 fr. d'amende, 10 ans de surveillance et 5 ans d'interdiction des droits civils, (sauf pour Kropotkine).*

Jean RICARD, Pierre MARTIN, Octave LIÉGEON, *quatre ans de prison, 1000 fr. d'amende, 10 ans de surveillance, 5 ans de privation des droits civils.*

BLONDE, PÉJOT, CRESTIN, DESGRANGES, *trois ans de prison, 500 fr. d'amende, 10 ans de surveillance, 5 ans de privation des droits civils.*

Etienne FAURE, Jules MOREL, MICHAUD, POTET, TRESSAUD, *deux ans de prison, 500 fr. d'amende, 10 ans de surveillance, 5 ans d'interdiction des droits civils.*

BONNET, Régis FAURE, GENET, HUSER, PEILLON, PINOY, SALA, SANLAVILLE, VOISIN, ZUIDA, GENOUD, *quinze mois de prison, 200 fr. d'amende, 5 ans d'interdiction des droits civils.*

BARDOUX, COURTOIS, BRUYÈRE, François DEJOUX, DUPOIZAT, TAGES, LANDAU, Joseph TRENTA, Hyacinthe TRENTA, *un an de prison, 100 fr. d'amende, 5 ans d'interdiction des droits civils.*

CHAVRIER, COINDRE, COTTAZ, DAMIENS, DIDELIN, BERLIOZ, ARTHAUD, HUGONNARD, SOURISSEAU, NIALET, CHAMPAL, *six mois de prison, 50 fr. d'amende, 5 ans de privations des droits civils.*

SONT ACQUITTÉS

DE GAUDENZI, RIBEYRE, GIRAUDON, THOMAS, MATHON.

FABRE et DÉJOUX fugitifs sont condamnés à *deux ans de prison, 1000 fr. d'amende, 5 ans d'interdiction des droits civils.*

CIVOCT, BORRIASSE, EBERSOLDT, VALADIER, BAYET, BONTHOUX, BOURDON, CHAZY, JOLLY, DARD, RENAUD et MORIN, fugitifs, sont condamnés à *5 ans de prison, 2000 fr. d'amende, 10 ans de surveillance, et 5 ans d'interdiction des droits civils.*

Bibliothèque anarchiste

Anonyme
Le procès de Lyon
janvier 1883

extrait le 10 août 2026 de Wikisource, tiré du *Révolté*.
Texte de défense des accusés du procès des 66 publié dans *Le Révolté* - donne de
nombreuses interventions des accusés.

bibliotheque-anarchiste.com